

Rapport de gestion 2015



**Assurance des
Médecins Suisses
société coopérative**

Une prévoyance sûre.
Depuis 1926.

Länggassstrasse 8
CH-3000 Berne 9

T +41 31 301 25 55
F +41 31 302 51 56

va-cooperative.ch

Table des matières

- 03 **Éditorial**
- 04 **Les chiffres-clés**
- 05 **Les délégués de la société coopérative**
- 06 **Le conseil d'administration de la société coopérative**
- 07 **La direction**
- 08 **L'organisation**
- 11 **Les comptes :**
- 11 Rapport de l'organe de révision
- 12 Bilan
- 13 Compte de résultat
- 15 Tableau des flux de trésorerie
- 16 Annexe
- 30 **Affectation du bénéfice et fonds propres**
- 32 **Rapport de situation**
- 34 Explications graphiques
- 39 Projets et dossiers en cours



Le président, Dr méd. Jürg M. Fritzsche (g) et
le directeur, Norman Gerber (d)

Éditorial

Chères Coopératrices,
Chers Coopérateurs,

Une fois encore, l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative est fière de présenter un bilan d'exercice positif, malgré les conditions cadres délicates du marché. Nous sommes parvenus à pénétrer des segments de marchés particulièrement exigeants et à en retirer des résultats satisfaisants. Nous avons pour habitude jusqu'ici d'accorder dans notre éditorial une importance particulière à la mise en lumière des difficultés globales et aléas des marchés des placements. Vous savez qu'en 2015, l'aspect des marchés significatifs pour notre société coopérative n'a guère été plus réjouissant que les années précédentes. Les turbulences sur les marchés des actions, des monnaies et des intérêts ainsi que les exigences toujours plus pointues en termes de régulation, auxquelles s'ajoutent des frais élevés, tout ceci en présence d'une phase d'intérêts bas plus persistante qu'attendu, sont devenus des facteurs déterminants, dont nous devons tenir compte dans l'orientation donnée à nos activités quotidiennes. Nous avons prouvé que, moyennant un budget de risques clairement défini, des procédures bien structurées et une tactique régulièrement reciblée, nous étions encore en mesure de réaliser des plus-values. Aussi ne voulons-nous plus gaspiller notre temps à combattre les difficultés et préférons-nous investir nos ressources dans la résolution des problèmes.

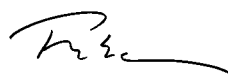
Vous trouverez le résultat des placements au page 13 du présent rapport de gestion. Le rendement des placements réalisé sur la fortune globale de 2,94% se situe dans le benchmark, satisfaisant ainsi aux attentes du conseil d'administration. Une fois de plus, nous attirons l'attention sur la contribution durable de notre portefeuille immobilier, dont nous ne pouvons que nous réjouir. Notre patrimoine est structuré de façon à garantir des rendements stables. Nous renonçons à tout engagement dont il serait impossible de procéder à l'évaluation sur des bases transparentes. Nous sommes ravis d'être parvenus à éviter les intérêts négatifs grâce à une gestion prévoyante et prudente des liquidités au cours de l'année 2015 et, dans le cadre des nouvelles affectations, de ne pas avoir été contraints d'acquérir des placements obligataires grevés de rendements négatifs.

Notre nouveau site Internet, une présentation avenante auprès du public, ainsi que notre gamme de produits nous ont permis de poser les bases d'une interaction heureuse avec notre clientèle, nos partenaires de distribution et nos concurrents. Nous relevons un nombre croissant de demandes de prestations de services et d'offres par le biais de notre site Internet. Une fois encore, nous sommes parvenus à augmenter le volume des primes par rapport à l'exercice 2014. La présence d'un stand lors des principaux congrès permet à notre société coopérative d'accroître son degré de notoriété et contribue à l'entretien de relations directes avec nos clients. En 2015, notre participation aux congrès et notre intégration sur le marché nous ont permis de générer plus de 1350 contacts clients qualifiés. Le nombre de coopérateurs s'est stabilisé en 2015. Nous sommes persuadés, qu'une collaboration étroite et efficiente avec des conseillers qualifiés, associée à nos offres de valeur ajoutée, nous permettra de franchir de nouvelles étapes de croissance.

Nous vous remercions de votre confiance et nous réjouissons d'ores et déjà de continuer à mettre nos compétences à votre service.

Berne, mars 2016

Au nom du conseil d'administration
de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative



Dr méd. Jürg M. Fritzsche
Président



Norman Gerber
Directeur

Les chiffres-clés

Membres de notre société coopérative	2014	2015
Médecins	4 443	4 321
Dentistes	459	458
Vétérinaires	357	349
Chiropraticiens	16	17
Autres	947	925
Total	6 222	6 070
dont rentes de vieillesse et de veuf/ ve (ancien régime)	751	690
Nombre total de membres (hors rentiers)	5 471	5 380

Nombre de collaborateurs	2014	2015
Collaborateurs (convertis en postes à temps plein)	9.6	7.9

Comptes statutaires ¹	2014	2015
Placements de capitaux ² et disponibilités	938 663 585	934 036 696
Provisions techniques ³	941 111 928	935 270 763
Somme du bilan	959 010 456	953 216 622
Fonds propres déclarés	15 602 058	15 735 668
Primes acquises pour propre compte	34 276 741	38 216 221
Paiements dans le cadre de prestations d'assurance	72 350 802	66 973 425
Résultat des placements	33 206 419	27 822 962
Résultat après impôts	122 058	135 668
Fortune liée – degré de couverture	114%	114%
Rendement des placements ⁴	3,35%	2,94%

¹ Les comptes statutaires servent de base à la prise de décision de l'assemblée des délégués.

² À partir du rapport de gestion 2015 hors instruments financiers dérivés.

³ À partir du rapport de gestion 2015 y compris fonds d'excédents.

⁴ Rendement des placements (avant modification des réserves de fluctuation des valeurs) sur la base de l'inventaire moyen des placements de capitaux et des disponibilités.

Les délégués de la société coopérative

au 31 décembre 2015

Circonscription des délégués n° 1		Membre depuis	Élu jusqu'en
Coopérateurs délégués pour les cantons de GE, VD, VS, NE et JU	Madame la Doctoresse méd. Lyliam Bozin, Neuchâtel	2003	2018
	Monsieur le Docteur méd. Pierre Charbonnet, Genève	2014	2018
	Madame la Doctoresse méd. Laurence Imhof, Naters	2010	2018
	Monsieur le Docteur méd. Beat Lendi, Prilly	1999	2018
	Monsieur le Docteur méd. Olivier Sahli, Neuchâtel	1999	2018
Circonscription des délégués n° 2		Membre depuis	Élu jusqu'en
Coopérateurs délégués pour les cantons de BS, BL, AG et SO	Madame PD Dr méd. Christina Jeanneret, Oberwil	2003	2018
	Madame la Doctoresse méd. Irene von Planta, Bâle	1995	2018
	Monsieur le Professeur Dr méd. Martin von Planta, Bâle	1995	2018
Circonscription des délégués n° 3		Membre depuis	Élu jusqu'en
Coopérateurs délégués pour les cantons de TG, SG, AI, AR, GL et GR	Monsieur le Docteur méd. Urs Martin Gachnang, Bever	2007	2018
	Monsieur le Docteur méd. Christoph Wissmann, Münchwilen	2010	2018
Circonscription des délégués n° 4		Membre depuis	Élu jusqu'en
Coopérateurs délégués pour les cantons de BE et FR	Monsieur le Docteur méd. Ernst Gerhard Buff, Lugnorre	2007	2018
	Monsieur le Docteur méd. Werner König, Berne	2003	2018
	Monsieur le Docteur méd. Remo Koller, Berne	2007	2018
	Monsieur le Docteur méd. Daniel Stieger, Muri b. Bern	2014	2018
Circonscription des délégués n° 5		Membre depuis	Élu jusqu'en
Coopérateurs délégués pour les cantons de UR, SZ, NW, OW, LU, ZG et TI	Monsieur le Docteur méd. Pietro Antonini, Lugano	1999	2018
	Madame la Doctoresse méd. Franziska Berlinger, Schwyz	2003	2018
Circonscription des délégués n° 6		Membre depuis	Élu jusqu'en
Coopérateurs délégués pour les cantons de ZH et SH	Madame la Doctoresse méd. Sibylle Brandenberger, Uerikon	2003	2018
	Monsieur le Docteur méd. Michael Sacchetto, Küsnacht	2007	2018
	Monsieur le Docteur méd. Thomas Scheitlin, Kilchberg	1999	2018
	Monsieur le Docteur méd. Christoph Wahl, Schlieren	2010	2018
Circonscription des délégués Dentistes		Membre depuis	Élu jusqu'en
Coopérateurs délégués pour la Suisse entière	Monsieur le Docteur méd. dent. Thomas Biel, Bad Ragaz	1999	2018
	Monsieur le Médecin dent. Thierry Kissling, Unteriberg	2014	2018
Circonscription des délégués Vétérinaires		Membre depuis	Élu jusqu'en
Coopérateurs délégués pour la Suisse entière	Monsieur le Docteur méd. vét. Pierre Chappuis, Granges-près Marnand	2010	2018
	Monsieur le Docteur méd. vét. Beat Hähni, Schwarzenburg	2010	2018

Chaque circonscription de délégués a droit à un délégué par groupe de 200 membres, toutefois à deux délégués au moins et à cinq au plus. Est déterminant le nombre de sociétaires à la fin de l'année précédant l'élection (art. 6 des statuts).

Le conseil d'administration de la société coopérative

au 31 décembre 2015

	Membre depuis	Élu jusqu'en
Dr méd. Jürg M. Fritzsche (1948) , Männedorf		
<i>Président (membre non exécutif du conseil d'administration, membre du comité de placement)</i>	1986	2017
Dr méd. Balthasar Leuzinger (1960) , Erlenbach		
<i>Vice-Président (membre non exécutif du conseil d'administration)</i>	2002	2017
Dr méd. vét. Pierre Berthold (1948) , Delémont		
<i>Membre (membre non exécutif du conseil d'administration)</i>	2008	2017
Dr méd. Rolf Lehmann (1957) , Worb		
<i>Membre (membre non exécutif du conseil d'administration)</i>	1993	2017
Dr méd. dent. Jörg Schneider (1952) , Baden		
<i>Membre (membre non exécutif du conseil d'administration)</i>	2014	2017
Dr sc. math. Hanspeter Tobler (1958) , Bassersdorf		
<i>Membre (membre non exécutif du conseil d'administration)</i>	2008	2017
Prof. Dr rer. pol. Heinz Zimmermann (1958) , Bâle		
<i>Membre (membre non exécutif du conseil d'administration, présidence du comité de placement)</i>	2008	2017

Le conseil d'administration se compose du président, ainsi que de 4 à 8 membres. Au moins trois membres du conseil d'administration doivent faire partie du corps médical. Les membres du conseil d'administration et son président sont élus par l'assemblée des délégués pour un mandat de trois ans; la réélection pour un nouveau mandat est autorisée (art. 8 des statuts).

La direction

au 31 décembre 2015

Entrée en fonction Membre depuis

Norman Gerber (1964), Bolligen

<i>Directeur (président du comité de direction, membre consultatif de la commission de placement)</i>	2009	2009
---	------	------

Après plus de 25 ans d'activité dans le secteur bancaire en Suisse et à l'étranger, Norman Gerber a repris en 2009 la direction de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative à Berne.

Norman Gerber est titulaire de deux brevets fédéraux, l'un en économie bancaire et l'autre en conseil financier. Par ailleurs, il a suivi des formations spécifiques dans le domaine des instruments de crédit et de placement.

Adrian Brünisholz (1970), Hasle b. Burgdorf

<i>Responsable des Finances, directeur suppléant</i>	2010	2010
--	------	------

Adrian Brünisholz jouit de plus de 20 années d'expérience dans la branche de l'assurance (non-vie et vie), dont plus de 15 affecté à différentes fonctions des domaines des finances et de la gestion, pour le compte de sociétés actives à l'échelon national et international.

Après son apprentissage de commerce, Adrian Brünisholz a étudié l'économie d'entreprise à la Haute école de gestion (HEG) de Fribourg. Il possède un Master of Business Administration (MBA) de l'université de Rochester, NY (USA) ainsi qu'un Executive MBA de l'université de Berne. Son profil est complété par des formations spécifiques en management de sociétés d'assurance, mais également dans les domaines de l'évaluation des entreprises, ainsi que de la gestion du risque et des projets.

Gabriele Brun del Re (1964), Port

<i>Responsable Assurances</i>	1995	2002
-------------------------------	------	------

Gabriele Brun del Re se consacre activement à l'assurance vie individuelle depuis 1995 et maîtrise parfaitement tous les engrenages du système suisse de prévoyance. Il a repris la direction du département Assurances en 2002. Depuis lors, il est responsable de la gestion des contrats et des membres, de la vérification du risque et de l'acceptation des propositions, de la lutte contre le blanchiment, ainsi que du traitement des cas de sinistres. Avant son entrée en fonction dans notre société coopérative, il a travaillé pour une compagnie générale d'assurances et occupé un poste de cadre supérieur dans la vente de biens d'investissement.

Gabriele Brun del Re est titulaire d'un brevet fédéral de spécialiste en assurance. Il suit régulièrement différentes formations continues spécifiques et participe à divers groupes suisses professionnels et d'échange d'expériences. En outre, il siège à la Commission d'experts en blanchiment d'argent de l'OAR-ASA.

Roland Koller (1966), Uttigen

<i>Responsable Marketing et Vente</i>	2014	2014
---------------------------------------	------	------

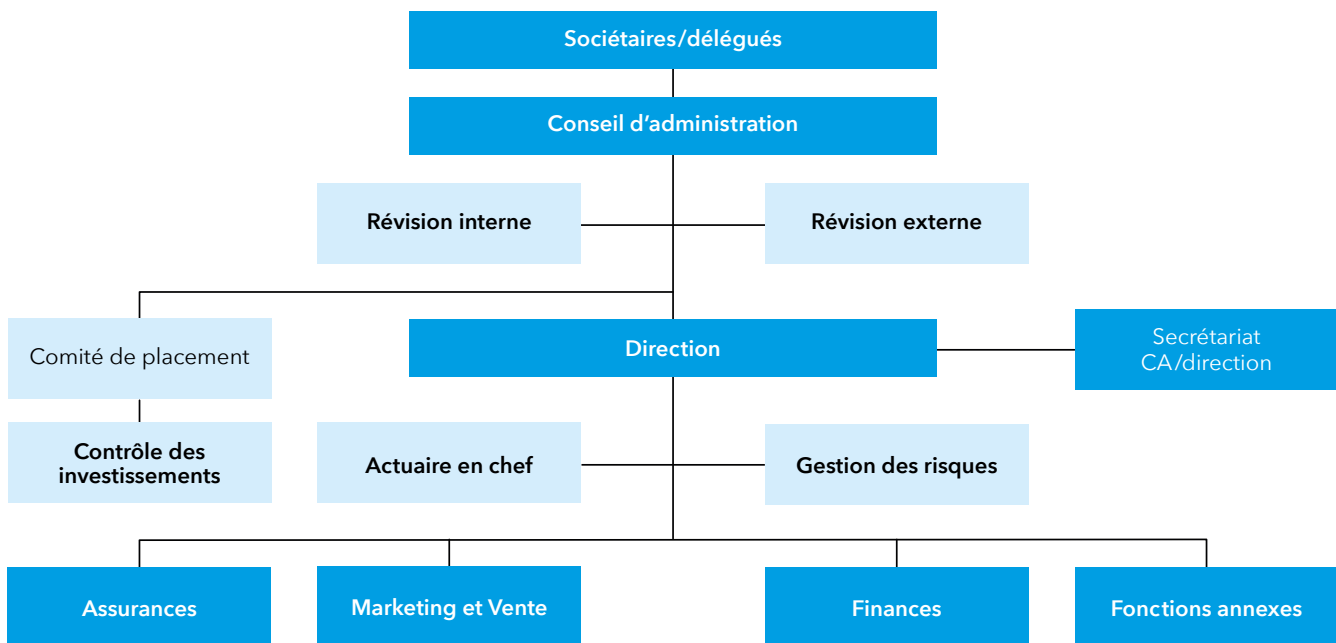
Roland Koller dispose d'une longue expérience dans le domaine des assurances. Après son apprentissage de commerce auprès de la Winterthur Assurances, sa carrière professionnelle l'a conduit du domaine de l'assurance privée au secteur fiduciaire, puis à celui de l'assurance maladie. Ces dernières années, Roland Koller a endossé différentes fonctions d'encadrement et a siégé aux comités de direction de sociétés nationales renommées dans le domaine de l'assurance de personnes. Depuis mai 2014, il est responsable de la vente de solutions d'assurance vie pour le compte de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative.

Roland Koller a suivi une formation continue d'économiste d'entreprise, ainsi que différents cours de management. Il a également achevé une formation de responsable marketing au GfM-IMB de l'université de Berne.

L'organisation

Organigramme

au 31 décembre 2015



L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative est soumise au contrôle de la FINMA, qui lui a attribué la catégorie de surveillance 4 (participant au marché de taille moyenne / risque moyen).

Rapport d'activité du conseil d'administration pour l'exercice écoulé

Le conseil d'administration s'est réuni lors de quatre séances ordinaires, au cours desquelles les thèmes suivants ont été abordés (liste non exhaustive):

26 mars 2015

- Rapport interne et rapport sur le placement de capitaux
- Comptes 2015 (rapport de l'organe de révision inclus)
- Rapports de statut dans les domaines Assurances, Vente et Régulation
- Projets immobiliers

6 juin 2015

- Rapport interne et rapport sur le placement de capitaux
- Rapports de statut dans les domaines Assurances et Vente
- Rapports de statut dans le domaine de la Régulation (SST / rapport dans FIRST)
- Assemblée des délégués

20 août 2015

- Rapport interne et rapport sur le placement de capitaux
- Planification bisannuelle 2016–2018
- Rapports de statut dans les domaines Assurances, Vente et Régulation
- Nouvelle nomination d'un actuaire en chef
- Révision partielle OS-FINMA et circulaire
- Rapport de vérification de la révision interne

3 décembre 2015

- Rapport interne et rapport sur le placement de capitaux
- Planification annuelle 2016
- Rapports de statut dans les domaines Assurances, Ventes, Régulation
- Prise de connaissance du rapport de risque et du rapport de la révision interne
- Mise à jour du nouveau système de contrôle interne (IKS), règlement de l'organisation et des placements

Comité de placement

Les tâches, devoirs et compétences du comité de placement sont définis dans le règlement de placement et englobent essentiellement les points suivants:

Le comité de placement est responsable de la mise en œuvre du règlement de placement approuvé par le conseil d'administration. Il choisit les gérants du portefeuille et définit le cadre de leurs activités par le biais de mandats de gestion. Le comité de placement surveille le respect des directives de placement et le résultat des placements. Il décide notamment des mesures tactiques de sécurisation.

Au cours de l'exercice sous revue, quatre séances ordinaires du comité de placement ont eu lieu.

Le comité de placement rend régulièrement compte de ses activités au conseil d'administration et à la direction, auxquels il attribue les mandats nécessaires.

Le comité de placement se compose des membres suivants:

- Prof. Dr rer. pol. Heinz Zimmermann, Bâle (président)
- Dr méd. Jürg M. Fritzsche (membre)
- Norman Gerber, responsable des placements de capitaux (membre consultatif sans droit de vote)
- Fritz Jakober, FJ Vermögensverwaltung, Glarus (membre consultatif sans droit de vote)



Les meilleurs pronostics pour votre famille.

Les comptes:

Rapport de l'organe de révision

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de financement et l'annexe (pages 12 à 30) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 906 CO en liaison avec l'art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 906 CO en liaison avec l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

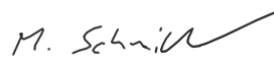
En outre, nous attestons que l'utilisation de l'excédent de l'actif de l'exploitation est conforme à la loi suisse et aux statuts et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Stefan Marc Schmid

Expert-réviseur agréé (Réviseur responsable)



Marco Schmid

Expert-réviseur agréé

Berne, 17 mars 2016

Les comptes:

Bilan

Bilan au 31 décembre

en CHF

	Annexe	2014	2015
Actifs			
Biens immobiliers	1, 2	202 845 000	205 917 468
Titres à revenus fixes	1	659 935 676	658 396 782
Actions et parts de fonds	1	45 257 334	50 190 395
Autres placements	1	5 000 000	5 000 000
Total des placements		913 038 010	919 504 645
Créances sur instruments financiers dérivés	1	—	82 693
Disponibilités		25 625 575	14 532 050
Part des réassureurs dans les provisions techniques	6	2 602 217	2 426 774
Immobilisations corporelles	2	13 831	11 149
Frais d'acquisition activés		74 502	356 993
Valeurs immobilisations incorporelles	2	2 399 340	781 043
Créances nées d'opérations d'assurance	3	233 428	184 045
Autres créances	4	3 962 599	5 604 304
Comptes de régularisation des actifs	5	11 060 955	9 732 927
Total de l'actif		959 010 456	953 216 622
Passifs			
	Annexe	2014	2015
Provisions techniques	6	941 111 928	935 270 763
Dettes sur instruments financiers dérivés	1	151 011	70 320
Dettes nées d'opérations d'assurance	7	70 839	189 916
Autres engagements		364 705	451 662
Comptes de régularisation passifs	8	1 709 914	1 498 294
Total du capital étranger		943 408 398	937 480 954
Réserves légales issues du bénéfice		8 030 000	8 150 000
Réserves facultatives issue du bénéfice		7 450 000	7 450 000
Résultat annuel		122 058	135 668
Total du capital propre	9	15 602 058	15 735 668
Total du passif		959 010 456	953 216 622

Les comptes:

Compte de résultat

Compte de résultat en CHF	Annexe	2014	2015
Primes brutes		34 226 000	38 234 916
Part des réassureurs aux primes brutes		- 301 278	- 277 806
Primes pour propre compte		33 924 722	37 957 110
Variations des reports de primes		352 018	259 110
Primes acquises pour propre compte		34 276 741	38 216 221
Autres produits de l'activité d'assurance		21 411	780
Total des produits issus des opérations actuarielles		34 298 152	38 217 001
Charges des sinistres: montants payés bruts	10	- 72 350 802	- 66 973 425
Charges des sinistres: montants payés, part des réassureurs		364 836	265 117
Variation des provisions techniques	11	8 982 612	5 538 972
Part des réassureurs à la variation des provisions techniques	11	268 940	- 175 443
Charges des sinistres pour propre compte		- 62 734 414	- 61 344 779
Charges d'acquisition et de gestion	12	- 4 470 616	- 4 520 670
Part des réassureurs aux charges d'acquisition et de gestion		—	—
Charges d'acquisition et de gestion pour propre compte		- 4 470 616	- 4 520 670
Autres charges techniques pour propre compte		- 82 349	—
Produits des placements	13	47 491 279	48 806 887
Charges financières et frais de gestion des placements	13	- 14 284 861	- 20 983 925
Résultat des placements		33 206 419	27 822 962
Résultat opérationnel		217 192	174 514
Produits/charges extraordinaires		—	—
Bénéfice avant impôts		217 192	174 514
Impôts directs		- 95 133	- 38 846
Bénéfice après impôts		122 058	135 668



Les meilleurs pronostics pour votre carrière.

Les comptes:

Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie en CHF	2014	2015
Bénéfice	122 058	135 668
Gains (-) / Pertes (+) réalisés/non réalisés sur		
Placements	593 717	- 4 240 224
Revalorisations (-) / Amortissements (+) des		
Placements	- 3 584 625	3 575 374
Réserves de fluctuation des cours	- 1 600 000	- 300 000
Actifs incorporels	1 722 000	1 697 300
Immobilisations corporelles	13 831	11 149
Augmentation / Diminution des		
Provisions techniques	- 9 440 022	- 5 841 165
Part des réassureurs dans les provisions techniques	- 268 940	175 443
Créances et engagements issus d'instruments financiers dérivés	290 439	- 163 384
Frais de souscription activés	- 22 582	- 282 491
Créances nées d'opérations d'assurance	5 764	49 383
Autres créances	249 677	- 1 641 704
Comptes de régularisation actifs	378 763	1 328 029
Dettes nées d'opérations d'assurance	- 237 081	119 076
Autres engagements	- 431 903	86 957
Comptes de régularisation passifs	- 334 880	- 211 620
Tableau des flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	- 12 543 782	- 5 502 210
Achat net (-) / Vente nette (+) de		
Placements	13 796 514	- 5 501 785
Actifs incorporels	- 823 942	- 79 004
Immobilisations corporelles	- 5 814	- 8 467
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	12 966 758	- 5 589 256
Attribution au fonds de secours (attribution du bénéfice)	- 3 203	- 2 058
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	- 3 203	- 2 058
Variation des liquidités	419 772	- 11 093 525
Total des liquidités de l'exercice précédent	25 205 803	25 625 575
Variation des liquidités	419 772	- 11 093 525
Total des liquidités de l'exercice sous revue	25 625 575	14 532 050

Les comptes:

Annexe

Principes relatifs à la présentation des comptes et à l'évaluation

Principes des règles comptables

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions relatives à la comptabilité commerciale du Code des Obligations suisse (art. 957–963b CO, entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2013).

Avec l'entrée en vigueur des modifications de l'ordonnance sur la surveillance-FINMA, le 15 décembre 2015, nous avons appliqué pour la première fois les prescriptions de la structure minimale dans le cadre de l'exercice 2015, y compris la transition des chiffres de l'année dernière.

Conversion des monnaies étrangères

La société établit ses comptes en francs suisses. Les charges et produits en monnaie étrangère sont évalués au cours de la date de transaction. Les postes du bilan exprimés en monnaie étrangère sont convertis aux cours de la date du bilan, les cours principaux étant:

	2014	2015
EUR	1.20236	1.08739
USD	0.99365	1.00100
NOK	13.25300	—

Principes d'évaluation

L'évaluation est effectuée selon des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et passifs est appliqué. Si l'évaluation postérieure des actifs ou des passifs est effectuée, non pas aux valeurs historiques (ou aux valeurs d'acquisition reportées), mais aux valeurs actuelles, en présence de conditions d'exploitation ordinaires, les valeurs seront inscrites au prix du jour. Les passifs sont comptabilisés à la valeur nominale.

Biens immobiliers (immeubles de placement)

Les biens immobiliers (immeubles de placement) figurent au bilan à la valeur d'acquisition, respectivement prix de revient, auquel s'ajoute tout investissement générant une plus-value. Le parc immobilier est constamment entretenu. L'amortissement sur la valeur d'acquisition, respectivement le prix de revient est calculé sans prise en compte de la valeur du terrain.

La valeur des sommes portées au bilan est vérifiée chaque année à l'aide de l'évaluation propre DCF des immeubles. En outre, des expertises externes sont mandatées à intervalles réguliers. En cas de constat d'une perte de valeur durable, une correction de valeur sera comptabilisée avec incidence sur le résultat.

Titres à revenus fixes

Les titres à revenus fixes sont, en règle générale, tenus jusqu'à l'échéance et portés au bilan selon la méthode linéaire d'amortissement des coûts (amortized cost method), pour autant que le débiteur soit en mesure de régler les intérêts et de rembourser. La modification périodique de la valeur calculée en fonction de la valeur des coûts amortis est inscrite au compte de résultat. En cas de doute quant à la capacité du débiteur à régler les intérêts ou à rembourser, les titres à revenus fixes sont portés au bilan à leur valeur actuelle. Si aucune valeur observable ou actuelle n'est disponible, nous déterminons une valeur proche du marché sur la base de notre propre modèle d'évaluation.

Actions et parts de fonds (y compris fonds immobilier)

Les actions et les parts de fonds sont portées au bilan aux valeurs actuelles (valeur du cours ou du marché au jour de l'établissement du bilan). La différence constatée lors de l'évaluation subséquente (gain ou perte sur les cours non réalisé) étant passée, soit dans le poste des produits des placements, soit dans les charges des placements.

La différence constatée lors de l'évaluation subséquente (gain ou perte non réalisés sur les cours) étant passée, soit dans le poste des produits des placements, soit dans les charges des placements, ces écritures ont une incidence sur le résultat.

Afin de tenir compte des fluctuations des cours des actions et parts de fonds, des provisions pour correction de valeurs peuvent être constituées, à la charge du compte de résultat. Lors de la constitution de provisions de fluctuation, il est tenu compte du principe de la valeur d'acquisition, respectivement de la valeur minimale. Cela signifie que les provisions de fluctuation sont fixées de manière à ne pas être inférieures à la valeur d'acquisition, respectivement la valeur minimale, par titre.

Autres placements

Les autres placements se réfèrent à un produit structuré, évalué selon la méthode linéaire d'amortissement des coûts.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés comprennent des contrats à terme sur devises et contrats optionnels, des certificats sur indices d'actions ainsi que des «futures». Les contrats à terme sur devises ainsi que les options put stratégiques servent à couvrir respectivement les risques imputables au taux de change et les fluctuations de prix du marché. Les contrats optionnels tactiques et les certificats sur indices d'actions ainsi que les futures sont utilisés pour

améliorer l'efficacité de la gestion. Les dérivés sont évalués aux cours du jour actuels. Les valeurs actuelles sont inscrites à l'actif ou au passif du bilan. S'agissant des options put stratégiques, la valeur temporelle n'est pas prise en compte. Cette valeur est entièrement amortie ou revalorisée au moment de la prise d'engagement ou de la fermeture de la position, avec incidence sur le résultat. Les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture sont comptabilisés aux valeurs actuelles, avec incidence sur le résultat.

Disponibilités

Les disponibilités incluent les avoirs en caisse et les avoirs bancaires. Ces positions sont comptabilisées à la valeur nominale.

Immobilisations corporelles

Ces immobilisations sont passées au bilan à partir d'un coût d'acquisition de CHF 5 000 et amorties linéairement sur la durée d'usage de deux à cinq ans. La valeur des immobilisations corporelles est contrôlée chaque année.

Frais d'acquisition activés

Les frais d'acquisition des polices d'assurance sont activés et comptabilisés dans une position séparée du bilan. L'évaluation de leur valeur se base sur les calculs actuariels.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises telles que logiciels, sont portées à l'actif lorsqu'un profit mesurable sur plusieurs années peut leur être imputé. Elles sont amorties linéairement, en règle générale sur une période de trois à cinq ans. La valeur des amortissements incorporels est contrôlée chaque année. Si des amortissements supplémentaires non planifiés s'avèrent nécessaires, ceux-ci sont effectués à charge du résultat de la période correspondante.

Créances, comptes de régularisation des actifs et autres engagements

Ces postes sont évalués aux valeurs nominales. Le du croire est calculé en fonction des échéances et des risques d'insolvabilité identifiées.

Provisions techniques

Ce poste représente les engagements envers les preneurs d'assurance. Elles sont en principe définies sur la base des différents contrats d'assurance. Les prescriptions et usages suisses, ainsi que les plans d'exploitation approuvés forment la base des calculs s'y rapportant. Pour la plupart des produits d'assurance, les réserves mathématiques correspondent au taux d'intérêt technique non

escompté des flux de versements correspondants, constitués par la différence entre les versements futurs aux preneurs d'assurance (prestations d'assurance) et les versements futurs des preneurs d'assurance (primes). Dans ce contexte, les bases biométriques, telles que probabilités de décès, d'invalidité et autres éventualités de sinistre, sont prises en compte (méthode prospective). Pour les avoirs de vieillesse des assurances individuelles, la réserve mathématique correspond à l'avoir épargné par le preneur d'assurance (méthode rétrospective).

Reports de primes

Il s'agit de la régularisation des primes, non encore réalisées, encaissées au cours de l'exercice. Le calcul des reports de primes se base sur la méthode du pro rata temporis.

Provisions pour prestations d'assurance

Cette position inclut les provisions pour dommages déclarés, les provisions pour dommages qui se sont produits mais n'ont pas encore été déclarés et les frais de traitement des sinistres correspondants.

Provisions pour fonds d'excédents

La société rétrocède chaque année aux preneurs d'assurance une part des revenus réalisés dans le cadre des opérations d'assurances vie. Les montants correspondants sont comptabilisés sous forme de provisions pour le fonds d'excédents. Les montants affectés à ces provisions sont utilisés les années suivantes pour financer les parts octroyées aux assurés, conformément aux dispositions légales et/ou contractuelles.

Prévoyance du personnel

Les collaborateurs de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative sont affiliés à une institution de prévoyance selon le droit suisse. Les plans de prévoyance sont financés annuellement par des contributions de l'employeur et les cotisations des employés. Les contributions de l'employeur apparaissent sous les frais de personnel dans le compte de résultat. La prévoyance est gérée par une fondation autonome et indépendante de l'employeur. Les plans assurent des prestations de retraite, invalidité et décès; les prestations sont déterminées selon le règlement de l'institution de prévoyance.

Comptes de régularisation passifs

Les postes de régularisation passifs incluent les revenus déjà comptabilisés correspondant au nouvel exercice, ainsi que les factures non encore reçues concernant l'exercice en cours. L'évaluation est effectuée aux valeurs nominales ou selon l'estimation la plus juste possible.

Les comptes:

Annexe

Principes relatifs à la présentation des comptes et à l'évaluation

Impôts

Les impôts courants sur le revenu ainsi que les impôts sur le capital sont saisis, avec incidence sur le résultat. Les impôts courants dus figurent dans les autres passifs ou dans les comptes de régularisation passifs.

Mentions annexes selon art. 959c al. 2 CO

Nom, forme juridique et siège de l'entreprise

Assurance des Médecins Suisses société coopérative, Berne

Moyenne annuelle des emplois à plein temps

L'Assurance des Médecins société coopérative une moyenne annuelle de 8 emplois à plein temps (exercice précédent: 9).

Dettes envers des institutions de prévoyance

Au jour de l'établissement du bilan, aucun engagement envers des instituts de prévoyance n'était en suspens (à l'instar de l'exercice précédent).

Honoraires de révision

Les honoraires de révision se montent à

– CHF 111 046 pour les prestations de révision

(exercice précédent: 87 605)

– CHF 13 770

(pour les prestations accessoires (exercice précédent: 42 957))

Somme totale des actifs affectés à la sécurisation des propres engagements

Les directives de placement de la FINMA relatives à la fortune liée sont appliquées.

La valeur de couverture de la fortune liée se monte à CHF 1079 mio. (année précédente: 1081 mio.).

La valeur comptable de la fortune liée se monte à CHF 934 mio. (année précédente: 939 mio.).

Les dispositions de la société prévoient que l'utilisation d'instruments financiers dérivés ne doit pas exercer d'effet de levier sur la fortune globale, ce qui signifie qu'un investissement équivalent par le biais de placements de base ne doit pas exercer le même effet qu'une ouverture de crédit, même en tenant compte de l'engagement économique (exposition). Tous les engagements pouvant

découler de transactions financières dérivées doivent, à tout moment, être couverts par des liquidités ou par les placements de base existants. Les ventes à découvert ne sont pas autorisées. La contrepartie du risque doit être limitée et une bonne négociabilité des instruments dérivés utilisés assurée.

Un contrat cadre d'Over-the-Counter- (OTC-) Derivate (y compris Netting-Agreement) a été passé entre la société et ses partenaires bancaires dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers dérivés. En outre, les transactions en produits dérivés et opérations à termes, ainsi que les contrats de gage correspondants font l'objet d'une convention cadre.

La somme totale des engagements à honorer à la date d'établissement du bilan se monte à CHF 62,9 mio. (année précédente: 66,9 mio.).

La valeur marchande des valeurs de base actuelles se monte à CHF 80,5 mio. (année précédente: 103,7 mio.).

Première application des nouvelles prescriptions de la structure minimale selon l'Ordonnance de la FINMA sur la surveillance des assurances, OS-FINMA (modifications du 28 octobre 2015)

Les comptes 2015 ont été dressés – comme l'année précédente – sur la base des dispositions du droit comptable suisse (titre 32 du Code des Obligations). À cela s'ajoute l'application des nouvelles prescriptions de structure minimale entrées en vigueur le 15 décembre 2015, dans le cadre de la nouvelle Ordonnance de l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur la surveillance des entreprises d'assurance privées.

Pour permettre une comparaison, les données du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent ont été adaptées aux nouvelles prescriptions structurelles. Tous les écarts d'évaluation éventuels issus du nouveau droit comptable ont été portés au bilan de l'année de la première application (exercice 2014), avec incidence sur le résultat. Cela signifie qu'il n'a été procédé à aucun réajustement des chiffres de l'année précédente.

Comptabilité établie selon une norme comptable reconnue (art. 962 CO)

La comptabilité est établie conformément à l'ensemble des recommandations Swiss GAAP RPC, vérifiée par l'organe de révision et présentée à l'assemblée des délégués (organe suprême de la société coopérative). La société coopérative renonce à une publication dans son rapport de gestion.

Explications relatives au bilan

1) Placements de capitaux et instruments financiers dérivés

en CHF	2014	2015
Biens immobiliers (immeubles de placement)	202 845 000	205 917 468
Titres à revenus fixes	659 935 676	658 396 782
<i>Actions et placements similaires</i>	143 467 69	11 909 363
<i>Placements collectifs de capitaux (Parts de fonds, fonds immobilier inclus)</i>	36 510 565	43 581 032
<i>Réserves de fluctuation des cours sur les actions et placements collectifs de capitaux</i>	- 5 600 000	- 5 300 000
Actions et parts de fonds	45 257 334	50 190 395
Autres placements de capitaux	5 000 000	5 000 000
Placements de capitaux	913 038 010	919 504 645
Instruments financiers dérivés (net)	- 151 011	12 373
Total Placements de capitaux et instruments financiers dérivés	912 886 998	919 517 018

Sous la position Autres placements de capitaux, se trouve un produit structuré (Credit Linked Note) évalué selon la méthode linéaire d'amortissement des coûts.

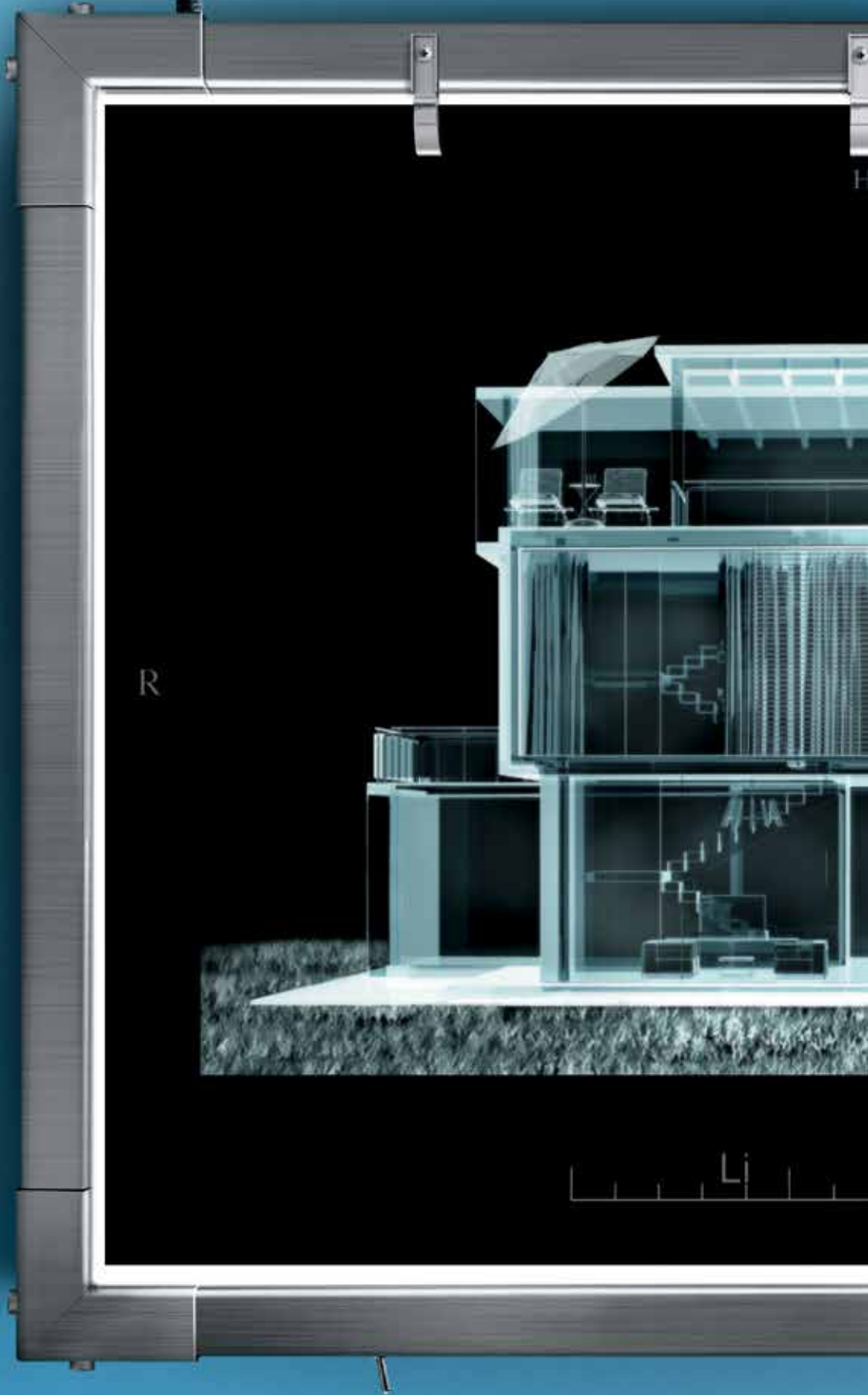
Valeurs marchandes des placements de capitaux évalués selon la méthode d'amortissement des coûts

en CHF	2014	2015
Titres à revenus fixes	736 817 751	732 495 154
Autres placements de capitaux	5 081 126	4 999 826
Total	741 898 877	737 494 980

Les valeurs marchandes indiquées incluent l'intérêt couru porté au bilan sous la position Comptes de régularisation actifs.

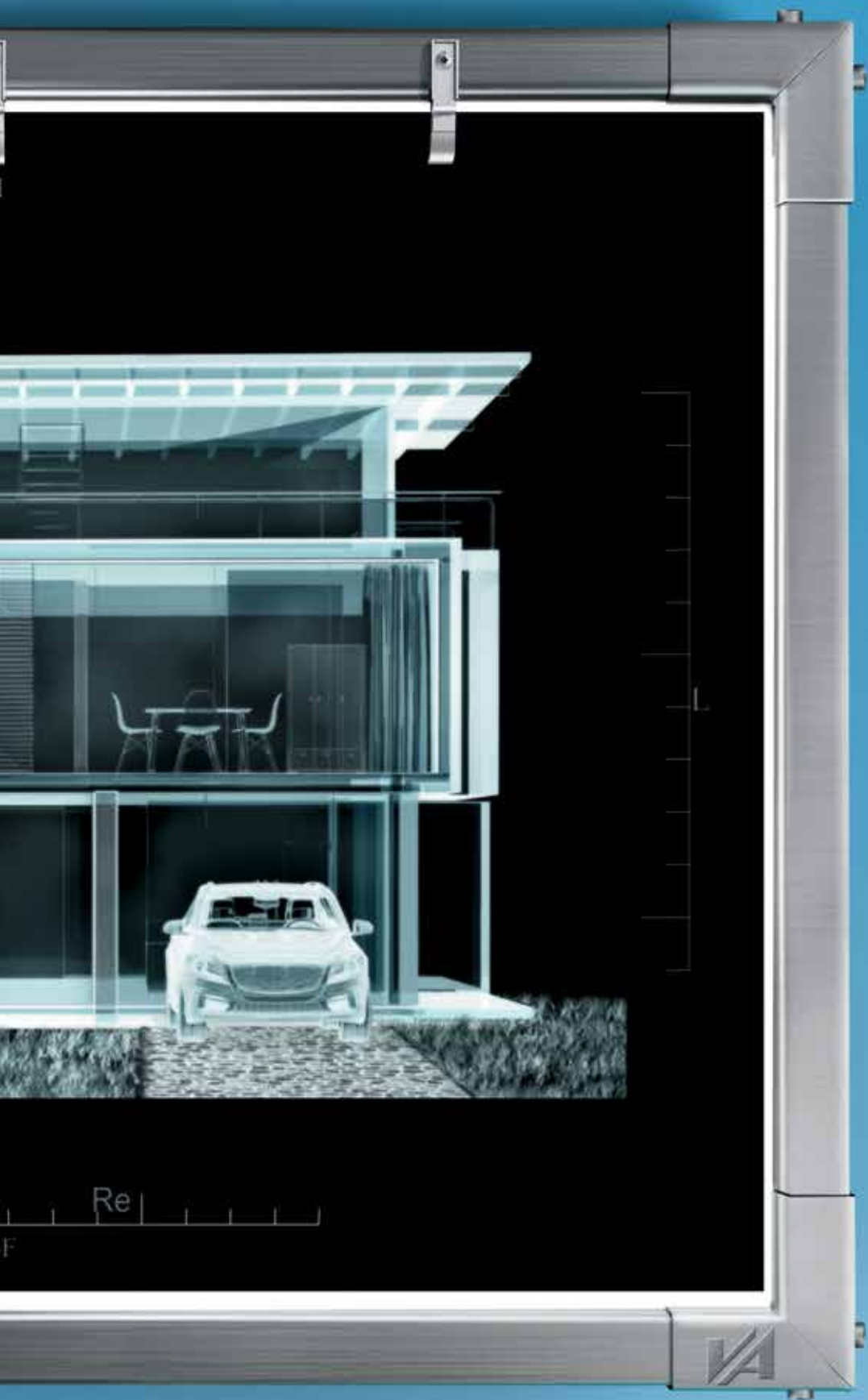
Instruments financiers dérivés (net)

en CHF	2014	2015
Devises		
aux fins de sécurisation	- 151 011	2 708
aux fins de rendement reproductible	—	9 665
Instruments de fonds propres et indices correspondants		
aux fins de sécurisation	—	—
Total	- 151 011	12 373



R

L



Les meilleurs pronostics pour vos projets.

Les comptes:

Annexe

Explications relatives au bilan

2) Tableau des actifs immobilisés

en CHF	2014	2015
Pour les immeubles (immeubles de placement)		
Valeurs d'acquisition		
État au 01.01	200 941 000	202 845 000
Entrées	—	—
Sorties	—	- 745 000
Dépréciation sur la base d'une perte de valeur	- 191 000	- 987 532
Activation d'investissements générant une plus-value	2 095 000	4 805 000
État au 31.12	202 845 000	205 917 468
Pour les immobilisations corporelles		
Valeurs d'acquisition du mobilier, des aménagements et équipements informatiques		
État au 01.01	50 047	55 861
Entrées	5 814	8 467
Sorties	—	—
État au 31.12	55 861	64 329
Correctif de valeurs cumulées du mobilier, des aménagements et équipements informatiques		
État au 01.01	- 28 200	- 42 031
Amortissements prévus	- 13 831	- 11 149
État au 31.12	- 42 031	- 53 180
Valeur comptable nette au 31.12	13 831	11 149

Explications relatives au bilan

Pour les immobilisations incorporelles	2014	2015
Valeurs d'acquisition des logiciels informatiques		
État au 01.01	7 791 702	8 615 644
Entrées	823 942	79 004
Sorties	—	—
État au 31.12	8 615 644	8 694 648
Correctif de valeurs cumulées des logiciels informatiques		
État au 01.01	- 4 494 305	- 6 216 305
Amortissements prévus	- 1 722 000	- 1 697 300
État au 31.12	- 6 216 305	- 7 913 605
Valeur comptable nette au 31.12	2 399 340	781 043

3) Créances issues de transactions d'assurance

en CHF	2014	2015
Créances envers nos preneurs d'assurance	36 937	28 203
Créances envers des sociétés d'assurance	196 491	155 841
Créances issues de transactions d'assurance	233 428	184 045

4) Autres créances

en CHF	2014	2015
Créances envers les gérances immobilières	839 600	2 285 130
Créances envers les autorités de taxation	1 201 905	1 201 905
Créances sur l'impôt anticipé	1 657 951	2 098 174
Autres créances	263 144	19 095
Autres créances	3 962 599	5 604 304

5) Comptes de régularisation actifs

en CHF	2014	2015
Intérêts en cours sur placements de capitaux	9 616 694	8 871 138
Loyers régularisés des immeubles de rapport	1 444 261	861 789
Comptes de régularisation actifs	11 060 955	9 732 927

Les comptes:

Annexe

Explications relatives au bilan

6) Provisions techniques

en CHF	2014	2015
Reports de primes	7 464 250	7 205 139
Provisions pour prestations d'assurance	1 174 428	1 106 919
Autres provisions techniques	71 505 912	73 706 135
Réserve mathématique	845 522 400	838 552 016
Provisions pour participations contractuelles aux excédents	12 305 074	11 182 201
Provisions pour le fonds d'excédents	3 139 865	3 518 353
Provisions techniques brutes	941 111 928	935 270 763
Part des réassureurs aux provisions techniques	- 2 602 217	- 2 426 774
Provisions techniques pour propre compte	938 509 711	932 843 989

La position Autres provisions techniques englobe des provisions pour les consolidations de rentes et le risque de longévité, des provisions pour les garanties d'intérêt ainsi que les provisions de fluctuation légalement prescrites.

Le besoin de provisions, qui permet d'honorer les promesses de prestations garanties (garanties d'intérêt incluses), est examiné périodiquement et renforcé en période d'intérêts négatifs. Compte tenu des estimations actuelles et de la conjoncture qui prévaut, les prescriptions relatives aux provisions selon le plan d'exploitation sont entièrement satisfaites. Au 31.12.2014, la lacune financière ne se montait plus qu'à 7 millions de CHF.

Sur la base des promesses d'intérêt formulées par le passé, nous étions confrontés en cette période d'intérêts bas, à un besoin de réalimenter nos réserves. Notre société avait établi en 2010 un plan d'alimentation qui prévoyait la compensation progressive jusqu'au 31.12.2017, au plus tard.

Part des réassureurs aux provisions techniques

en CHF	2014	2015
Réserve mathématique brute	845 522 400	838 552 016
Parts des réassureurs	- 2 602 217	- 2 426 774
Réserve mathématique pour propre compte	842 920 183	836 125 242

Autres positions actuarielles sans parts réservées aux réassureurs.

Provisions pour le fonds d'excédents

en CHF	2014	2015
État au 01.01.	2 139 865	3 139 865
Sorties issues d'attributions	—	- 621 512
Entrées issues d'attributions	1 000 000	1 000 000
Provisions pour le fonds d'excédents	3 139 865	3 518 353
dont		
- part définitivement attribuée du fonds d'excédents	598 378	683 363
- part libre du fonds d'excédents	2 541 487	2 834 990

Explications relatives au bilan

7) Engagements issus de transactions d'assurance

en CHF	2014	2015
Engagements envers nos preneurs d'assurance	70 839	189 874
Engagements envers nos intermédiaires	—	42
Engagements issus de transactions d'assurance	70 839	189 916

Tous les engagements sont échus dans un délai d'un an.

8) Régularisation des comptes de charges à payer

en CHF	2014	2015
Primes et placements de capitaux payés d'avance	629	196 375
Loyers régularisés des immeubles de rapport	1 530 886	1 125 387
Autres régularisations	178 400	176 532
Comptes de régularisation passifs	1 709 914	1 498 294

Autres charges

Remarques par rapport au bilan

L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative est active en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein.

Elle propose exclusivement des contrats relevant de l'assurance vie individuelle.

Il n'existe aucun engagement conditionnel ou autre engagement susceptible de ne pas être porté au bilan.

Transaction avec des parties liées

Il n'existe aucune transaction de ce genre.

Les comptes:

Annexe

Explications relatives au bilan

9) Fonds propres en CHF	Légaux Réserves de bénéfice	Volontaires Réserves de bénéfice	Total Fonds propres
État au 31.12.2013	7 785 000	7 698 203	15 483 203
Attribution au fonds de secours	—	- 3 203	- 3 203
Attribution aux provisions légales de bénéfices	245 000	-245 000	—
Attribution aux provisions volontaires de bénéfices	—	—	—
Bénéfice annuel	—	122 058	122 058
État au 31.12.2014	8 030 000	7 572 058	15 602 058
Attribution au fonds de secours	—	- 2 058	- 2 058
Attribution aux provisions légales de bénéfices	120 000	- 120 000	—
Attribution aux provisions volontaires de bénéfices	—	—	—
Bénéfice annuel	—	135 668	135 668
État au 31.12.2015	8 150 000	7 585 668	15 735 668

Explications relatives au compte de résultat

10) Versements pour cas d'assurance en CHF	2014	2015
Versements de capitaux en cas de décès et de vie	- 40 743 583	- 40 462 721
Rentes (rentes de vieillesse et survivants)	- 14 253 333	- 13 061 857
Incapacité de gain et invalidité (rentes et libération des primes)	- 1 083 259	- 530 003
Incapacité de gain et invalidité (capital)	- 529 919	- 202 633
Rachats	- 13 293 376	- 10 325 948
Autres prestations d'assurance versées	- 2 447 331	- 2 390 262
Versements pour cas d'assurance (brut)	- 72 350 802	- 66 973 425
Part des réassureurs aux versements pour cas d'assurance	364 836	265 117
Versements pour cas d'assurance pour propre compte	- 71 985 966	- 66 708 308

Les comptes:

Annexe

Explications relatives au compte de résultat

11) Variation des provisions techniques

en CHF	2014	2015
Variation des provisions pour prestations d'assurance	226 206	67 508
Variation des autres provisions techniques	- 4 334 841	- 2 200 223
Variation de la réserve mathématique	12 194 991	6 970 384
Variation des provisions pour participations contractuelles aux excédents	1 896 256	1 701 303
Variation des provisions pour le fonds d'excédents	- 1 000 000	- 1 000 000
Variation des autres provisions techniques	8 982 612	5 538 972
Part des réassureurs à la variation des provisions techniques	268 940	- 175 443
Variation des autres provisions techniques pour propre compte	9 251 552	5 363 529

12) Charges d'acquisition et de gestion

en CHF	2014	2015
Frais de conclusion	- 93 488	- 249 248
Variation des frais de souscription délimités	22 582	282 491
Coûts de gestion	- 4 399 710	- 4 553 913
Charges d'acquisition et de gestion	- 4 470 616	- 4 520 670
Part des réassureurs aux charges d'acquisition et de gestion	—	—
Charges d'acquisition et de gestion pour propre compte	- 4 470 616	- 4 520 670

Les frais de gestion globaux sont répartis sur les différents domaines d'assurance et les placements de capitaux (cf. ch. 13) à l'aide d'une clé de répartition. Les coûts techniques correspondent à un compte propre.

Les frais de gestion avant répartition entre les différents domaines d'assurance et les placements de capitaux incluent:

Amortissements:

- sur les immobilisations corporelles	13 831	11 149
- sur les immobilisations incorporelles	1 722 000	1 697 300
Amortissements totaux	1 735 831	1 708 449

Frais de personnel:

	2 176 073	2 008 318
--	------------------	------------------

Les frais de personnel incluent les honoraires soumis à l'AVS versés aux organes.

L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative renonce à tout système de bonus.

Les comptes:

Annexe

Explications relatives au compte de résultat

13) Produit/charges des placements de capitaux

en CHF

	2014	2015
Produit des placements immobiliers	15 584 314	15 633 123
Produit des titres	18 756 141	17 594 069
Produits issus des imputations (bénéfices non réalisés)	7 169 608	1 221 513
Profits provenant de la réalisation de placements	4 313 242	14 051 651
Dissolution des provisions de fluctuation des cours	1 600 000	300 000
Autres produits de placement	67 974	6 532
Produit des placements de capitaux	47 491 279	48 806 887
Charge des placements immobiliers	- 3 447 840	- 3 904 943
Amortissements sur placements (pertes non réalisées)	- 3 584 984	- 4 796 886
Pertes provenant de la réalisation de placements	- 4 906 959	- 9 811 427
Constitution de provisions de fluctuation des cours	—	—
Autres charges de placement (frais de transactions, etc.)	- 140 918	- 220 059
Frais de gestion du capital	- 2 204 160	- 2 250 610
Charges liées aux placements de capitaux	- 14 284 861	- 20 983 925

Inclut le bénéfice généré par l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

Indications relatives aux produits et charges issus des placements de capitaux par classe de placement répertoriée

en CHF

	2014	2015
Immeubles		
Produits	15 584 314	15 633 123
Imputations	—	—
Bénéfices réalisés	—	1 814 118
Produits des immeubles	15 584 314	17 447 241
Charge des placements immobiliers	- 3 447 840	- 3 904 943
Amortissements et corrections de valeur	- 191 000	- 987 532
Pertes réalisées	—	—
Charges des immeubles	- 3 638 840	- 4 892 475

Titres à revenus fixes	2014	2015
Produits	17 500 803	16 941 810
Imputations	1 371 062	140 810
Bénéfices réalisés	1 013 082	1 808 618
Produits des titres à revenus fixes	19 884 947	18 891 238
Amortissements et corrections de valeur	- 2 349 562	- 2 056 749
Pertes réalisées	- 180 993	- 1 869 697
Charges des titres à revenus fixes	- 2 530 555	- 3 926 446

Actions et parts de fonds	2014	2015
Produits	704 837	558 475
Imputations	5 785 448	1 064 347
Bénéfices réalisés	574 901	1 735 345
Produits des actions et parts de fonds	7 065 186	3 358 167
Amortissements et corrections de valeur	- 590 312	- 1 635 579
Pertes réalisées	- 50 196	- 600 183
Charges des actions et parts de fonds	- 640 508	- 2 235 762

Autres placements de capitaux	2014	2015
Produits	93 785	93 785
Imputations	—	—
Bénéfices réalisés	—	—
Produits des autres placements de capitaux	93 785	93 785
Amortissements et corrections de valeur	—	—
Pertes réalisées	—	—
Charges des autres placements de capitaux	—	—

Produits issus de l'utilisation d'instruments financiers dérivés	- 2 563 102	1 687 188
---	--------------------	------------------

Affectation du bénéfice et fonds propres

en CHF, pour les exercices arrêtés au 31 décembre

	2014	2015
Bénéfice annuel	122 058	135 668
Bénéfice reporté	—	—
Bénéfice du bilan	122 058	135 668
<i>Le conseil d'administration demande que le bénéfice annuel soit réparti de la manière suivante:</i>		
Attribution aux réserves légales de bénéfice	120 000	130 000
Attribution au fonds de secours	2 058	5 668
Fonds propres avant l'affectation du bénéfice	15 480 000	15 600 000
Attribution aux provisions légales de bénéfices	120 000	130 000
Attribution aux provisions volontaires de bénéfices	—	—
Fonds propres après l'affectation du bénéfice	15 600 000	15 730 000



Les meilleurs pronostics pour vos réserves financières.

Rapport de situation:

Remarques préliminaires

selon art. 961c CO - (hors comptabilité)

Stratégie commerciale et marche des affaires

La stratégie commerciale de notre société coopérative est régie par le marché privé de la prévoyance professionnelle. Les prémisses stratégiques obéissent dans ce cadre aux directives des instances supérieures, conformément aux buts et statuts de la société coopérative.

Dans le cadre d'une planification pluriannuelle, des domaines thématiques choisis sont analysés, tandis que des estimations sont formulées quant aux tendances et défis actuels. Le tout permet de projeter les conséquences possibles et mesures à adopter.

À la lecture du rapport annuel, le conseil d'administration et la direction ont entre autres observé, comme l'année précédente, trois développements dans le contexte actuel:

1. La conjoncture financière s'est une fois de plus péjorée. La croissance de l'endettement se poursuit. On observe la multiplication de mesures de politique fiscale et monétaire ayant un effet redistributif. La phase de conjoncture financière répressive, associée à de faibles taux d'intérêt persiste.
2. Conséquence des exigences accrues, les défis en matière de régulation ne cessent d'augmenter. Aucun changement de tendance ne se profile malheureusement. Les effets: accroissement des coûts et/ou réduction des bénéfices, et la perspective d'une concentration toujours plus importante des marchés. Les risques liés au système ont tendance à prendre de l'ampleur.
3. La prévoyance privée gagne en importance. La démographie, le vieillissement, le faible rendement des placements, ainsi que les réformes politiques difficilement applicables augmentent la pression sur les assurances sociales (LPP incluse).

Le conseil d'administration et la direction enjoignent la société coopérative à adapter ses objectifs en fonction des modifications conjoncturelles.

Des explications relatives à la marche actuelle des affaires et à la situation en fin d'exercice sont exposées et représentées graphiquement ci-après dans un contexte pluriannuel.

Organisation et nombre d'emplois à plein temps

L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative, dont le siège se trouve à Berne dispose d'une administration restreinte, avec une moyenne de 8 emplois à temps plein au cours de l'exercice sous revue. Par ailleurs, la société coopérative travaille en partenariat étroit avec diverses entreprises lui fournissant des prestations dans le domaine de la vente, de l'accès au marché, des technologies informatiques, du service des actifs, de la gestion de fortune et gestion immobilière.

Le modèle organisationnel et ses fonctions spécifiques sont présentés dans le rapport de gestion. Les compétences décisionnelles incombent principalement au conseil d'administration.

Un autre tableau présente également des explications relatives aux projets et dossiers actuellement en cours dans un contexte pluriannuel.

Évaluation des risques / Gestion des risques

La gestion des risques englobe l'identification, la surveillance, la quantification et le pilotage de tous les risques fondamentaux.

Les mécanismes de contrôle internes incluent une fonction et des processus de conformité efficaces. Ceux-ci garantissent dans leur globalité le respect des normes légales et prescriptions internes.

La fonction de gestion des risques et celle de conformité sont adaptées à la dimension, à la complexité et à l'organisation de l'entreprise, de même qu'aux risques de la société coopérative.

Au cours de l'exercice sous revue, la société a systématiquement répertorié les risques potentiels. L'appréciation en a été faite conformément à un catalogue de risques sur plusieurs niveaux, dont l'accent portait sur les points suivants:

- risques techniques liés aux assurances
- risques liés aux placements de capitaux
- risques opérationnels
- législation, changements sociétaux et concurrence
- risques commerciaux.

Les risques à évaluer sur le plan qualitatif sont estimés périodiquement selon leur degré de probabilité de réalisation et cette estimation est motivée par écrit par les responsables du risque.

Cette classification et les évolutions sont considérées dans un espace temporel et sont évoquées régulièrement au sein du Management, dans le cadre de conférences de risque.

La gestion du risque est organisée de telle sorte que les risques principaux ainsi que les mesures visant à leur réduction ou leur sécurisation, sont observés et réévalués par les responsables du risque à intervalles réguliers.

Grâce à l'utilisation d'un modèle interne reflétant le test suisse de solvabilité (SST), les risques du marché, des assurances et du crédit sont quantifiés.

Sur le plan matériel, le SST se penche sur la question de la capitalisation conforme au risque de notre société coopérative.

Niveau des commandes et mandats

La vente de produits d'assurance vie classique s'avère particulièrement tendue en raison des taux d'intérêts bas. De ce fait, les nouvelles opérations sont principalement souscrites dans le domaine des assurances de risque. A l'image des années écoulées, le volume des primes sur les marchés nous concernant s'est encore amenuisé. Notre société coopérative n'a pas non plus été épargnée par cette tendance eu égard aux primes périodiques.

Activités de développement

Les nombreuses demandes des membres en faveur d'un produit permettant un placement du capital à l'échéance des assurances d'épargne ont incité la société coopérative à développer son plan de versement. Il s'agit d'un produit permettant le retrait échelonné du capital accumulé. L'autorisation d'exploitation de la branche d'assurance – nouvelle pour nous – A6 a été délivrée par la FINMA dans le courant du 2^e semestre 2013. Le lancement et les premières souscriptions en 2014 ont dépassé les espérances et massivement contribué à la croissance des primes. Avec MediFlex, nous disposons en outre d'un produit d'épargne de prévoyance liée du pilier 3a flexible, disponible sur le marché depuis le 4^e trimestre 2014.

Événements hors du commun

Sur la base des promesses d'intérêt formulées par le passé (autrement dit dans le cas de contrats d'assurance jouissant d'un intérêt garanti de 3 % et 4 %), et compte tenu de la conjoncture actuelle d'intérêts bas, nous enregistrons un besoin de réalimenter nos réserves.

Globalement, des provisions d'un volume de 39 millions de francs, destinées aux garanties d'intérêts, ont jusqu'à présent pu être constituées. La société a attribué au fonds un montant de 5 millions, lequel s'inscrit à la charge du bilan 2015.

Notre société avait établi en 2010 un plan d'alimentation qui prévoyait la compensation progressive de cette lacune financière jusqu'au 31.12.2017, au plus tard. Le besoin de réapprovisionnement des réserves conformément au plan d'alimentation est considéré comme couvert au 31.12.2015.

Perspectives d'avenir

En Suisse, la recherche de solutions privées en matière de prévoyance restera toujours d'actualité. Dans un environnement riche en défis à relever aussi, les chances demeurent intactes pour les petits prestataires.

Afin de se positionner de manière adéquate et retrouver le chemin de la croissance en matière de primes périodiques, la société coopérative doit poursuivre son développement de façon constante et systématique.

A court et moyen terme, en raison de la conjoncture de taux d'intérêts bas, nous partons du principe que le volume des primes poursuivra son déclin.

Sur la base des placements existants, compte tenu du marché et d'une exposition prudente aux risques, nous espérons pouvoir continuer d'enregistrer pour notre société des rendements attractifs.

Rapport de situation :

Explications graphiques

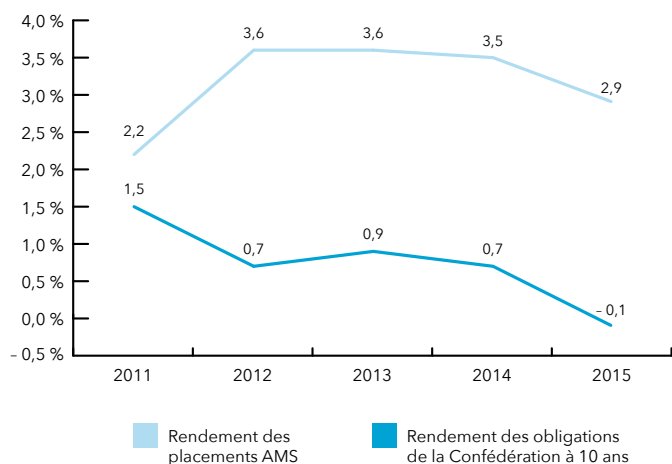
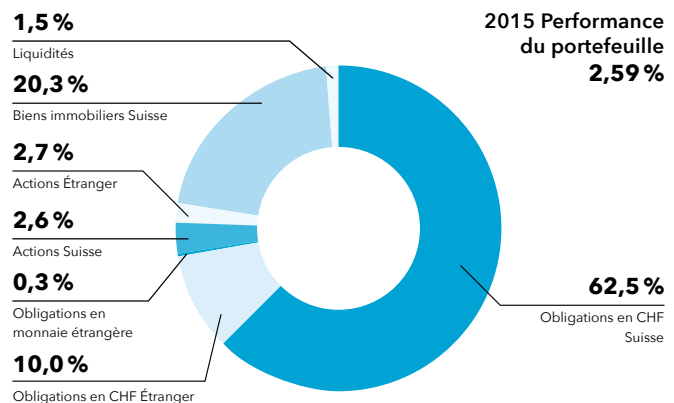
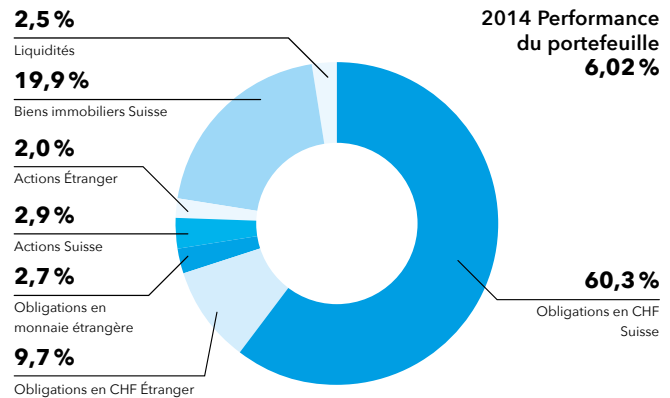
Répartition de la fortune par catégories de placement et performance du portefeuille

La performance du portefeuille de l'exercice sous revue atteint 2,59% (contre 6,02% l'année précédente). Elle englobe en particulier aussi les fluctuations du marché des obligations. La part des obligations représente 72,8% du portefeuille global (contre 72,6% l'année précédente). Plus de 91% de ces emprunts jouissent au minimum de la notation A. Pour ce qui est des biens immobiliers, il s'agit exclusivement d'immeubles (dénommés immeubles de rapport). Les frais générés à la gestion de fortune s'élèvent, pour l'exercice sous revue, à 0,24% (contre 0,23% l'année précédente).

L'estimation des rendements est déterminée par une référenciation spécifique en fonction de chacune des catégories de placement. Pour les placements de la fortune liée, ainsi que l'utilisation des produits financiers, ce sont les directives de placement destinées aux assureurs (Circulaire FINMA 2008/18, dès le 1^{er} janvier 2016 Circulaire 2016/5), ainsi que le règlement de placement interne qui prévalent.

Rendement des placements en comparaison pluriannuelle

Le rendement des placements de la fortune liée atteint 2,9% pour l'exercice sous revue. En parallèle, les emprunts ont été pris en considération dans la perspective de la méthode linéaire d'amortissement des coûts. En comparaison avec le rendement des obligations de la Confédération à 10 ans,¹ (taux d'intérêt de référence), 2015 enregistre des rendements excédentaires de 3,0%. Sur la période de 5 ans, le rendement supplémentaire évolue dans une fourchette allant de 0,7% (2011) à 3,0% (2015). La fixation du taux d'intérêt technique maximal à la souscription de nouveaux contrats d'assurance se base sur le taux d'intérêt de référence. La courbe des taux dite «sans risque», assortie de ses facteurs d'escompte, est utilisée pour l'évaluation des obligations techniques dans le cadre du test de solvabilité (SST). La chute constante des rendements a provoqué un besoin de réapprovisionnement supplémentaire en vue de garantir les taux d'intérêt.



¹ Source: BNS, Portail de données / Bulletin mensuel de statistiques économiques (valeurs annuelles)



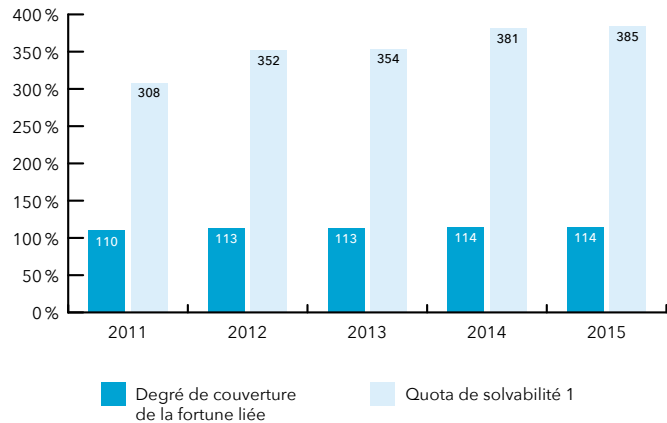
Les meilleurs pronostics pour vivre sereinement.

Degré de couverture de la fortune liée et solvabilité 1

Le degré de couverture de la fortune liée a pu être augmenté de façon continue, passant de 110% (2011) à 114% (2015). La valeur clé établit une correspondance entre investissements et débits (entre autres provisions techniques).

Si l'on observe les fonds propres mesurés à la solvabilité 1, une nette amélioration a également été enregistrée au cours des cinq années écoulées, évoluant de 308% à plus de 380% en 2015. Cette base d'orientation disparaît à l'avenir avec la mise en application au 1^{er} juillet 2015 de l'ordonnance sur la surveillance partiellement révisée.

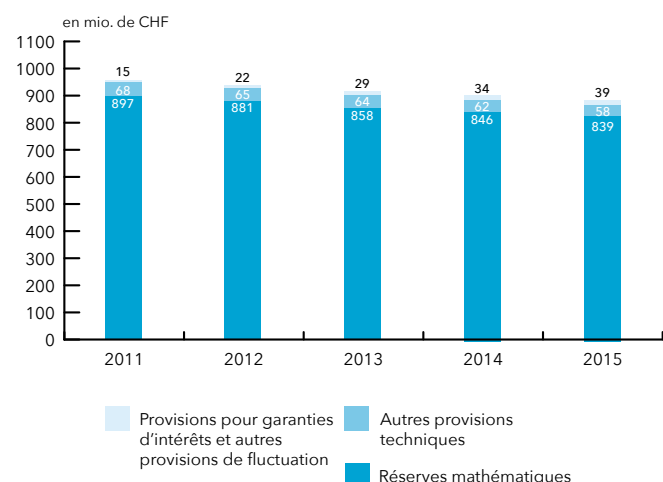
L'introduction du test suisse de solvabilité a eu pour conséquence un accroissement substantiel des exigences imposées aux compagnies d'assurance en matière de fonds propres. La situation s'est exacerbée en raison du net recul de la courbe des taux de référence pour l'évaluation des provisions techniques et la réduction du rendement escompté des placements. Ainsi, la marge de solvabilité s'est élevée pour l'année 2011 à 39 millions de francs, tandis que le capital cible dans le SST était estimé à plus de 184 millions. Ceci correspond à un plafond d'endettement (correspondance entre les fonds propres de base non pondérés et la somme du bilan correspondant au bilan proche du marché) de plus de 15%. Dans le SST 2015, la coopérative se trouvait, comme l'année précédente, dans la zone verte du système des feux de signalisation.



Évolution des provisions techniques

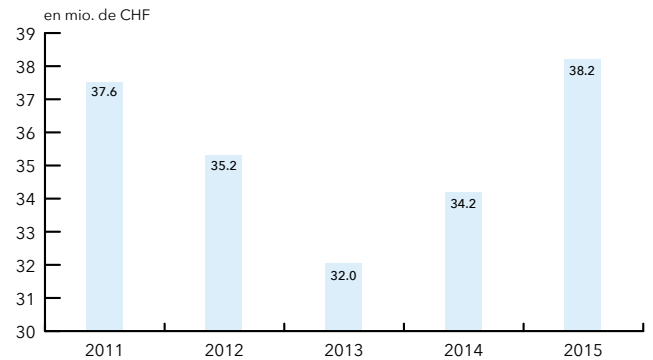
Les provisions techniques ont reculé de 980 millions (2011) à 935 millions de francs (2015). Nous enregistrons en parallèle une réduction de la réserve mathématique selon les bases tarifaires, de 59 millions de francs (-6,6%). Au cours de la même période, les provisions pour garanties d'intérêts ont progressé, pour passer de 15 à 39 millions de francs.

Les autres provisions englobent notamment les reports de primes, la charge de participation des assurés aux excédents, ainsi les provisions pour les consolidations de rentes et le risque de longévité.

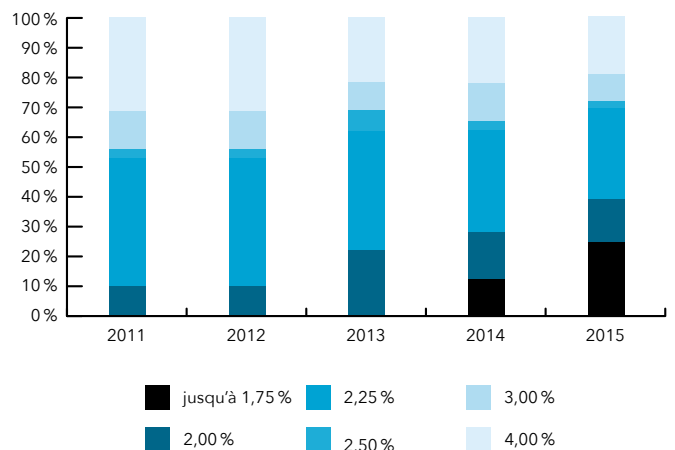


Évolution des primes brutes et des entrées de primes classées en fonction du taux d'intérêt technique

Après une phase de recul des primes, grâce au remaniement intégral de la gamme de produits, la société coopérative a relevé en 2015 une augmentation de 34,2 à 38,2 millions de francs, ce qui correspond à une croissance de 11,2%. Sans les placements de capitaux du plan de versement, et les placements spéciaux, les primes annuelles périodiques ont baissé de 1,6% en 2015. Cette baisse s'élevait encore à 6,6% au cours de l'exercice précédent.

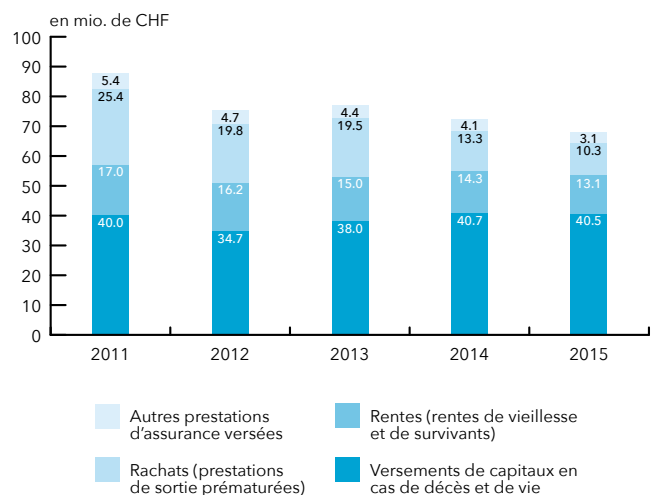


En considérant la répartition des entrées de primes classées par intérêt technique, on constate une nouvelle amélioration du mix des primes. La part issue de contrats d'assurance avec une rémunération de 3% et 4% a passé de plus de 42% (2011) à juste 26% (2015). Globalement, la rémunération du portefeuille d'assurance s'inscrit encore à un niveau très élevé en regard aux rendements escomptés des placements.



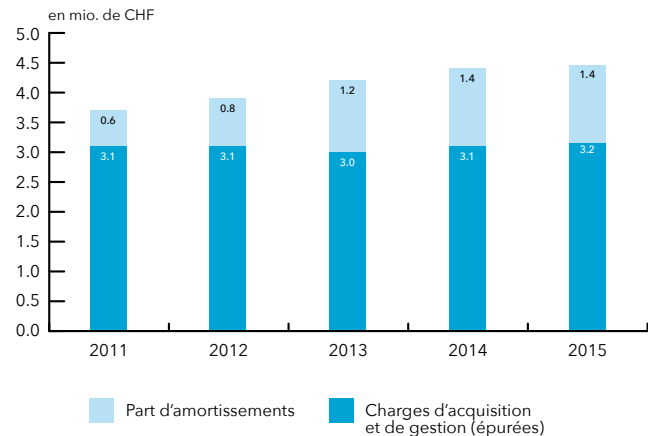
Évolution des prestations d'assurance

Pendant l'exercice sous revue, les prestations d'assurance annuelles de nos coopérateurs se sont chiffrées entre 67 et 88 millions de francs. Une grande partie des assurances sont maintenues jusqu'à l'échéance du contrat. Les rachats (prestations de sortie anticipées) ont retrouvé un bas niveau en 2015. Des rentes de vieillesse et de survivants d'un montant total de 13,1 millions de francs ont été versées au cours de l'exercice sous revue.



Évolution des charges d'acquisition et de gestion

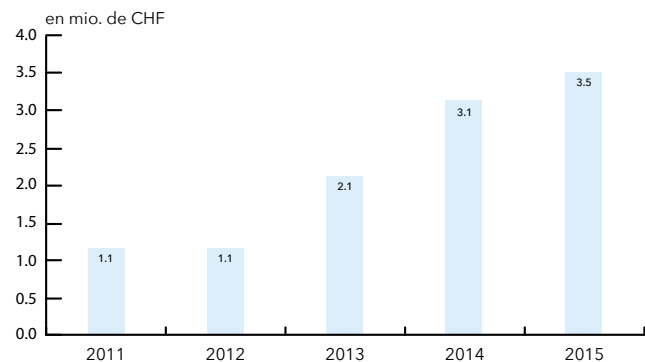
Sans tenir compte des amortissements proportionnels et malgré des dépenses plus élevées eu égard aux nouvelles mesures de communication, ainsi qu'à une plus grande présence sur le marché et sur Internet, les charges d'acquisition et de gestion sont restées stables dans l'ensemble. Avec l'achèvement en 2014 de la phase d'investissement dans le renouvellement intégral du modèle d'exploitation informatique (notamment du système de gestion des polices), une part importante du besoin d'amortissement n'aura plus raison d'être à partir de 2016.



Évolution du fonds d'excédents

Le fonds d'excédents a pu être approvisionné au cours des exercices 2013, 2014 et 2015 à raison de 1 million de francs par année. Après distribution individuelle des excédents au cours de l'exercice sous revue, le fonds d'excédent indique un solde de 3,5 millions de francs au jour du bilan.

Le conseil d'administration a validé une nouvelle attribution individuelle à partir de 2016. Ainsi, les contrats d'assurance avec un taux d'intérêt garanti de 2 %, pourront profiter d'un bonus supplémentaire.



Rapport de situation:

Projets et dossiers en cours

Pendant la période sous revue, la direction s'est chargée notamment des projets et dossiers en cours suivants (liste non exhaustive):

Projets (P) / dossiers en cours (D)	2011				2012				2013				2014				2015			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Thèmes abordés dans le cadre des affaires courantes																				
(P) Nouvelle présentation sur le marché et sur Internet																				
(P) Nouveau concept de communication																				
(P) Migration du portefeuille de rentes																				
(P) Transfert du portefeuille d'hypothèques																				
(P) Lancement du produit d'épargne flexible																				
(P) Lancement du plan d'épargne ¹																				
(P) Nouveau système de gestion des polices																				
(P) Introduction de Global Custodian ²																				
(P) Publication révision externe																				
(P) Publication révision interne																				
(D) Mandats de gestion des actions																				
(D) Externalisation de la comptabilité des salaires																				
(D) Mandats de gestion des immeubles																				
(D) Transactions de ventes d'immeubles																				
Thèmes abordés dans le cadre de la législation/régularisation																				
(D) Ordonnance sur la surveillance partiellement révisée																				
(P) Nouveau droit comptable																				
(D) FATCA ³																				
(D) Rapports FINMA-FIRST ⁴																				
(D) Test suisse de solvabilité (SST)																				
(P) Paquet de mesures (SST)																				
(P) Modèle interne (SST) ⁵																				
(D) Blanchiment d'argent (LBA)																				

¹ Autorisation relative à la nouvelle branche d'assurance A6 (contrat de capitalisation) attribuée par l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

² Intégration d'un service de dépôt dans le domaine des titres / utilisation de prestations de services d'Assetservicing. Externalisation de la comptabilité des titres.

³ Foreign Account Tax Compliance Act (États-Unis d'Amérique). La société coopérative possède le statut de «registered/approved deemed-compliant Foreign Financial Institution (FFI)» auprès de l'Internal Revenue Service (IRS) des USA (www.irs.gov/).

⁴ FINMA Insurance Reporting & Supervising Tool (rapport annuel et reportings internes en cours d'exercice).

⁵ Modèle interne pour l'évaluation proche du marché des actifs et passifs, ainsi que la détermination d'un besoin en capital ajusté au risque (dit capital-cible).

**90^e rapport de gestion de
l'Assurance des Médecins Suisses
société coopérative**

Éditeur:

Assurance des Médecins Suisses
société coopérative
Länggassstrasse 8
3000 Berne 9
Téléphone +41 31 301 25 55
info@va-cooperative.ch
www.va-cooperative.ch

Concept et réalisation:

KOMET Werbeagentur AG BSW
www.komet.ch

Impression:

Druckerei Läderach AG
www.laedera.ch

Photos:

Barbara Müller
www.fotostudiobarbaramueller.com

